

parce qu'ils le trouvaient sujet à de grands inconvéniens, et qu'ils étaient persuadés surtout que les Anglais n'y tiendraient pas. En effet, dit notre historien, dès l'année suivante, ils firent une tentative sur le fort de Quititchouen, qui portait le nom de *Ste. Anne*, depuis que les Français s'en étaient rendus les maîtres; mais ils y trouvèrent le brave d'Iberville, qui les repoussa avec perte, leur prit un bâtiment richement chargé, et brula le petit fort de *Charlestown*, qu'ils avaient bâti sur le bord de la mer, à quelques lieues de *Ste. Anne*.

Cette même année, 1687, M. Dénonville ayant reçu, en apparence, les secours qu'il avait attendus de France, se disposa à déclarer définitivement la guerre aux Iroquois. Il fit précéder cette déclaration d'une démarche, qui lui était ordonnée, à la vérité, mais qui portait de si frappants caractères d'inhumanité et d'injustice, qu'il aurait dû en prévoir les suites fâcheuses, et pu prendre sur lui d'en modifier au moins l'exécution.

Depuis longtemps, Louis XIV avait donné ordre que les prisonniers de guerre iroquois fussent envoyés en France, pour être mis aux galères; "parce que," disent les lettres royales, "ces sauvages étant forts et robustes, serviront utilement sur nos chiourmes."

"Dans quel code," s'écrie un historien, "est-il écrit que des prisonniers de guerre doivent être relégués parmi les coupables, et jetés au milieu de la lie des hommes?" Sans doute, ce code ne pourrait être que celui de la barbarie: mais il y a ici quelque chose de plus; ce n'est pas de prisonniers de guerre dont il s'agit, mais des chefs d'un peuple avec qui l'on est encore en paix, qu'on fait tomber dans le piège, par des discours trompeurs et perfides, et à l'égard desquels on viole le droit des gens, de la manière la plus indigne. Sous divers prétextes, le gouverneur général attira les principaux chefs des Iroquois à *Catarocouy*, les fit enchaîner, conduire à *Québec*, par une forte escorte, et enfin embarquer pour la France, où les galères les attendaient. Ce qu'il y eut de pis, du moins quant aux conséquences, ce fut que M. Dénonville se servit pour cette affaire, du ministère de deux missionnaires, les PP. de *Lamberville* et *MILLET*; sans faire attention, non seulement qu'il mettait ces religieux en danger de perdre la vie, mais qu'il décréait, peut-être sans retour, aux yeux des sauvages, la religion qu'on leur prêchait depuis si longtemps, et qu'on avait tant à cœur de leur faire embrasser.

Le P. Millet, qui tomba, quelque temps après, entre les mains des *Onneyouths*, fut d'abord destiné au supplice du feu, et n'en fut préservé que par la générosité d'une matrone, qui l'adopta pour son fils. Le P. *Lamberville*, qui était demeuré entre les mains des *Onnontagués*, ne dut son salut et sa liberté qu'à la